Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE

La lettre du réseau national des sports de nature

n° 83 janvier 2013

Sports de nature et emploi

> Thierry MOSIMANN, directeur des Sports
> L'observation de l'emploi dans les sports de nature, quelles perspectives ?
> Plateforme commune pour l'accès à la profession d'accompagnateur en montagne (Syndicat national des accompagnateurs en montagne)
> Brèves du réseau

Le point de vue de...

Thierry MOSIMANN, directeur des Sports du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (MSJEPVA)

Les sports de nature sont un levier important pour le développement de l'emploi en zone touristique. Le nombre de professionnels qualifiés en activité en zone littorale ou en montagne en témoigne. Cette dynamique est aussi présente dans les territoires ruraux et péri urbains et peut être encore accrue.

Dans le secteur des sports de nature, les situations d'emploi sont en effet très variées. Chaque territoire et chaque milieu de pratique influencent les activités et leur encadrement selon les spécificités et les cultures locales. Pour mieux les appréhender, la direction des Sports et le Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN) ont mis en place un dispositif d'observation de l'emploi qualifié et de l'encadrement rémunéré dans le champ des sports de nature. Il permet de recenser des données précises qui s'appuient sur des outils de recueil et d'analyse partagés avec les autres acteurs du sport. Les travaux ont été présentés en octobre dernier lors du 3e séminaire « Emploi et formation » du réseau des sports de nature à Boulouris et ont permis de vérifier la dynamique et la diversité de ce secteur.

En 2013, il est important que les collectivités, et plus particulièrement les régions, s'approprient ces travaux et puissent les décliner sur leur territoire avec l'appui du PRNSN. Les emplois créés doivent servir le développement d'une offre de pratique de qualité au travers de projets sportifs, éducatifs et/ou touristiques adaptés aux attentes des pratiquants et aux enjeux de développement territorial.

Par ailleurs, le dispositif gouvernemental des emplois d'avenir vise à offrir une première expérience professionnelle à des jeunes peu ou pas qualifiés. Il devrait favoriser la création d'emplois adaptés aux besoins de développement des sports de nature. En effet, ce dispositif d'emplois aidés cible notamment des jeunes issus des zones de redynamisation rurale. La fédération française de randonnée pédestre en a compris l'intérêt et signera prochainement une convention avec l'État. Le ministère sait pouvoir compter sur le réseau « sport de nature » pour participer à la création des 5 000 emplois d'avenir dans le champ du sport sur les 150 000 prévus sur 2013 et 2014.

Les acteurs locaux des sports de nature peuvent s'appuyer sur le réseau actif des agents du ministère chargé des Sports. Il pourra les accompagner dans la mise en place d'actions de formation, de création ou de maintien d'emplois dans les sports de nature.

L'emploi est également une priorité européenne. En cette dernière année de préparation de la programmation 2014-2020, il est indispensable d'intégrer les projets en faveur de l'emploi sportif dans des programmes opérationnels à l'échelle de chaque région. Dans cette perspective, la seconde édition des « Nature & Sports Euro'Meet », qui se déroulera du 2 au 5 octobre prochain en Slovaquie, permettra de poursuivre cette réflexion, d'appréhender les procédures et les financements européens et d'échanger sur les pratiques des différents pays présents. Je vous invite à y participer nombreux.

Enfin en ce début d'année 2013, je tiens à présenter aux lecteurs de cette lettre mensuelle et à tout le réseau des sports de nature mes vœux les plus chaleureux.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
CREPS SUD-EST
Pôle ressources national des sports de nature - CREPS Sud-Est, site de Vallon Pont d'Arc,
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc
Directeur de publication : Jean-Jacques JANNIÈRE
prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
Crédits photographiques : PRNSN, UCPA/ Paul VILLECOURT / outdoor-reporter.com, Hervé CADOT, François BURTHEY
ISSN : 1958-5101
www.sportsdenature.gouv.fr

Séminaire « Emploi- formation » - Boulouris oct. 2012

L'observation de l'emploi dans les sports de nature, quelles perspectives ?

Depuis 2005, le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) observe l'emploi et les métiers de l'encadrement des sports de nature. Il crée des méthodes et des outils de recueil et d'analyse de données. L'ensemble est destiné à accompagner les structures désirant mettre en œuvre une démarche d'observation, et fait l'objet de publications. Les travaux menés, du fait de leurs portées territoriales et disciplinaires, sont complémentaires. Leur objectif est de mettre en avant les atouts du secteur des sports de nature, notamment parce qu'il constitue une source d'emploi pérenne dans un contexte socio-économique difficile.

Le séminaire « Emploi-formation », un temps de partage et d'échange

Environ 200 personnes (agents de l'État en majorité, représentants du mouvement sportif, des professionnels ou des collectivités) se sont mobilisées lors de la 3e édition de ce séminaire[1] pour prendre connaissance des données disponibles et réfléchir collectivement sur le thème de l'emploi et de la formation dans les sports de nature. L'action du ministère des Sports menée dans ce domaine s'appuie d'une part sur une enquête nationale sur l'emploi des éducateurs « sports de nature » déclarés, d'autre part sur un chantier de rénovation des diplômes. Ont été présentés au séminaire : les données issues de l'enquête nationale, une analyse sectorielle par filière, un état des lieux de la rénovation des diplômes et un panorama de l'offre publique de formation dans les sports de nature (cf. En savoir plus).

Reconduire l'enquête nationale et la décliner sur les territoires

Les résultats[2] de l'enquête nationale sur l'emploi des éducateurs « sports de nature » déclarés, menée en 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 1 116 éducateurs en activité, sont aujourd'hui disponibles. Ils permettent de dresser, pour la première fois, le portrait de ces professionnels (cf. encart « Quelques données »).

Il est important en effet de caractériser l'emploi dans l'encadrement des sports de nature et de mesurer son poids dans le paysage sportif français. La première étape a consisté à définir l'emploi des éducateurs en mesurant l'importance de leur activité « sports de nature » dans l'ensemble de leur activité professionnelle : exercent-ils à titre principal ou secondaire ? Quelle est la part du revenu tiré des sports de nature ?

Une deuxième étape a consisté à interroger les éducateurs sur la place des activités sportives de nature dans leur activité, leur profil, le contenu de leur poste, le contexte de leur activité professionnelle et enfin leur statut juridique ou celui de leur structure employeuse.

Leur profil a été ensuite déterminé par deux variables principales, l'âge et le sexe. Mais au-delà de ce profil se pose la question des spécificités propres aux différents types d'éducateurs identifiés. Les questions relatives aux fonctions qu'ils exercent et à leur importance relative dans l'exercice du métier, permettent de caractériser les emplois et le cas échéant d'introduire la notion de polyvalence.

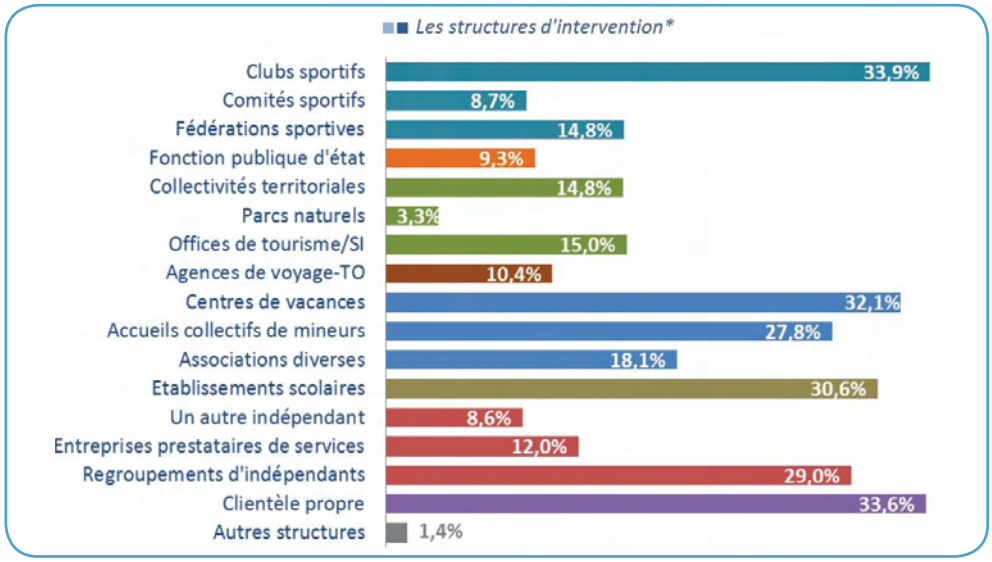

Enquête nationale sur l'emploi des éducateurs déclarés en sports de nature, PRNSN, 2012
Question posée : Auprès de quels types de structures intervenez-vous ?

Une fois l'emploi caractérisé, il s'est agi de savoir dans quel contexte il est exercé : auprès de quels types de publics ? Dans quels types de structures ? Dans quelle zone géographique ? Quels sont les sports de nature pratiqués ? Enfin, le dernier volet aborde l'aspect juridique de l'emploi des éducateurs : quel est leur statut juridique et celui des structures ? Qui les rétribue ?

Autant de questions qui permettent de mieux comprendre la réalité des métiers de l'encadrement en sports de nature.

À l'avenir, ce travail doit s'inscrire dans une démarche d'observation dite longitudinale. Ainsi, la récurrence de l'enquête permettra d'actualiser les données, et sa déclinaison à l'échelle d'un territoire ouvrira de nouvelles pistes d'analyse. D'ores et déjà, les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Auvergne et de Franche-Comté prévoient de décliner l'enquête sur leur territoire en 2013-2014. Le croisement des résultats avec les données existantes relatives aux structures employeuses, aux équipements sportifs ou encore à l'offre de formation, permettra de définir les spécificités de l'emploi dans le secteur des sports de nature sur les territoires étudiés et ainsi d'enrichir les outils d'aide à la définition des politiques publiques.

Accompagner la réalisation d'enquête « métiers »

Les enquêtes « métiers » permettent de récolter des données encore plus fines sur l'emploi d'une filière professionnelle.

En associant, dès l'élaboration de l'enquête, les fédérations sportives, les syndicats professionnels et les inspecteurs coordonnateurs, trois objectifs peuvent être atteints : mieux apprécier les évolutions spécifiques d'une filière, en renforcer la structuration et éclairer la rénovation des qualifications.

En 2013, deux enquêtes sont programmées ; l'une initiée par la fédération française de canoë-kayak sur les moniteurs de canöe-kayak, l'autre pilotée par la DRJSCS du Limousin, sur les moniteurs « guides de pêche ». Les résultats devraient être publiés au printemps 2014.

[1] *Le 3e séminaire sur l'emploi et la formation dans les sports de nature, co organisé par le PRNSN et le CREPS Sud-Est, s'est tenu les 11 et 12 octobre 2012 sur le site de Boulouris du CREPS Sud-Est.*

[2] *Le document de synthèse de l'enquête est disponible sur le site www.sportsdenature.gouv.fr rubrique « Emploi - Formation »*

Pour en savoir plus :

> > Aziz CHLIEH
aziz.chlieh@sportsdenature.gouv.fr

>> Site du réseau des sorts de nature, rubrique « Emploi-Formation » : supports de présentation et débats filmés du 3e séminaire sur l'emploi et la formation ; tous les travaux menés sur ce thème.

www.sportsdenature.gouv.fr

L'expérience du mois : « Plateforme commune pour l'accès à la profession d'Accompagnateur en montagne », standards de formation facilitant la mobilité des accompagnateurs en montagne en Europe.

Structure porteuse du projet : Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM)
Enjeu : Adéquation emploi, métiers, formation
Lieu : International

Résumé : L'Union of International Mountain Leader Associations (UIMLA) a été créée en 2004 pour remplacer la Commission Européenne des Accompagnateurs en Montagne (CEAM).

La CEAM avait validé en 1992 une « plateforme commune » tenant lieu de référentiel pour la mise en place de formations et la reconnaissance des certifications « Mountain Leader / Accompagnateur en Montagne » délivrées par les états de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange. L'objectif de la CEAM était que cette « plateforme commune » soit prise en compte par une directive qui aurait eu pour objet la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'encadrement professionnel des activités physiques et sportives, et notamment celles d'accompagnateur en montagne.

Ce référentiel est également un document technique qui a permis d'élaborer des formations et de les rendre cohérentes au regard d'une facilitation des échanges et de la mobilité des professionnels entre États de l'Union européenne.

L'Union européenne ayant décidé de mettre un terme au dispositif « plateformes communes » telle que prévu dans la directive 2005/36 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, l'objectif de UIMLA est désormais l'obtention d'une carte professionnelle européenne pour les accompagnateurs en montagne pour permettre aux « Mountain Leader » répondant aux exigences du référentiel de formation initiale de bénéficier de la reconnaissance des autres États membres, à l'image de l'expérimentation actuellement en cours sur le ski.

>> Cliquez ici pour avoir le descriptif complet de l'expérience (tapez « Accompagnateur » dans le moteur de recherche)

*European Network of Outdoor Sports

ENOS* Experiences
Consulter / Partager

Découvrez d'autres expériences
www.sportsdenature.gouv.fr

Témoignage

François BURTHEY
Président de l'Union International Mountain Leader Associations (UIMLA)

« La « plateforme commune » sert de référentiel pour l'expertise technique des pays qui souhaitent adhérer à l'UIMLA. Chaque association qui souhaite devenir membre de l'UIMLA doit avoir un référentiel « métier » en adéquation avec cette plateforme. »

Pouvez-vous nous décrire le paysage de la profession d'Accompagnateur en Montagne (AeM) en Europe ?

Le métier d'AeM existe quasiment dans tous les pays européens. La structuration ou le fonctionnement de la profession varient d'un pays à l'autre. Ces professionnels sont regroupés, plutôt en structure de type « bureau » ou « école » dans les pays alpins et pyrénéens, plutôt en société commerciale de type « tour opérateur » dans les autres pays.

Selon les pays et selon que cette profession est ou non réglementée, les AeM interviennent davantage dans le secteur commercial, dans le domaine de la formation ou dans le champ éducatif.

Constatez-vous des différences dans le fonctionnement et la structuration des professionnels et si oui lesquelles ?

La structuration de la profession est différente suivant le niveau réglementaire, national (France, République Tchèque, Pays Bas…) ou régional (Suisse, Italie, Espagne, Pologne…).

Dans ce dernier cas, les professionnels rencontrent des difficultés pour se regrouper en association nationale surtout si certaines régions réglementent et d'autres pas, ou si les prérogatives diffèrent d'une région à l'autre.

Comment fonctionne concrètement la plateforme commune et quels ont été les effets de sa mise œuvre ?

La « plateforme commune » sert de référentiel pour l'expertise technique des pays qui souhaitent adhérer à l'UIMLA. Chaque association qui souhaite devenir membre de l'UIMLA doit avoir un référentiel « métier » en adéquation avec cette plateforme. Cette plateforme comprend deux parties qui définissent les droits et prérogatives d'un AeM pour la première, les standards de formation et de certification pour la seconde. L'objectif principal est d'harmoniser les niveaux de formation des AeM pour, d'une part garantir des compétences techniques aux autorités nationales, à l'Union Européenne (UE) et aux employeurs, dans le but d'assurer la protection des consommateurs et la sécurité des clients et, d'autre part faciliter la mobilité des AeM via la carte professionnelle européenne. Nous constatons que depuis la création de l'UIMLA en 2004, le nombre de pays adhérents est passé de 7 à 16, et nous avons de plus en plus de demande d'adhésion en et hors d'Europe. Le nombre de pays qui réglementent la profession croît également (Suisse, Pays Bas, République Tchèque, Allemagne) ; la Slovaquie et l'Italie ont prévu de modifier leur législation en 2013. Enfin, le nombre d'AeM qualifiés ne cesse de croître et s'accompagne d'une diversification de la profession tant en hiver qu'en été.

Aujourd'hui 16 pays reconnaissent le référentiel de la plateforme. Y-a-t-il un objectif à atteindre ? Quels sont les freins à l'adhésion au référentiel et les leviers pour les débloquer ?

L'objectif à court terme est que l'ensemble des pays de l'Arc alpin soient membres de l'UIMLA. Aujourd'hui seules l'Autriche et la Slovénie, avec qui nous sommes en contact étroit, ne sont pas adhérentes. Parallèlement, nous souhaitons que l'UIMLA accueille d'autres pays de l'UE qui en ont déjà fait la demande, notamment les pays scandinaves et ceux des Balkans. Le principal frein au développement de l'UIMLA est moins technique qu'institutionnel. En effet UIMLA ne reconnaît qu'une association autonome de professionnels par pays. Celle-ci se doit d'être représentative et, même si la profession n'est pas réglementée, elle doit d'être reconnue comme interlocuteur des AeM. L'adhésion à UIMLA implique donc une structuration de la profession qui manque parfois dans certains pays souhaitant adhérer. Les leviers à actionner sont la mobilité au sein de l'UE et la reconnaissance internationale, qui constituent de puissants atouts pour inciter les pays à se conformer au référentiel de la « plateforme de 1992 ».

Actus

Assises régionales des sports de nature de La Réunion

Une centaine d'acteurs du développement des sports de nature de La Réunion ont participé à ces premières assises (6 et 7 décembre 2012, Saint-Denis de La Réunion). Le conseil général y a annoncé la mise en place de la CDESI pour 2013. Les acteurs des sports de nature de l'île ont décidé d'ouvrir une réflexion sur un futur schéma régional des sports de nature de l'île de La Réunion.

www.regionreunion.com

Les sports de nature, support pédagogique d'éducation à l'environnement

Le Comité départemental olympique et sportif du Vaucluse mène une démarche de formation des directeurs et animateurs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) du département afin de développer l'utilisation des activités physiques de pleine nature comme support pédagogique d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Il s'agit là de favoriser une intégration des activités sportives de nature aux projets pédagogiques portés par les ACM en insistant sur leurs apports éducatifs en matière d'EEDD et en levant les appréhensions des organisateurs sur ces activités.

www.sportsdenature.gouv.fr

Prévention et sécurité en montagne

Pour sensibiliser le grand public aux messages et conseils pratiques de prévention liés au milieu montagnard et aux activités qui s'y déroulent, un site dédié à la prévention et à la sécurité en montagne a été créé en décembre 2012 par la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Midi-Pyrénées. Toutes les informations pratiques pour randonner en toute sécurité, hiver comme été, sont délivrées via des supports pédagogiques et de communication téléchargeables. En savoir plus sur cette initiative :

www.sportsdenature.gouv.fr

Du nouveau pour Sporaltec

Sporaltec, cluster et grappe d'entreprises, change de président (Roland PESTY) et de manager (Timothée SILVESTRE). Sporaltec fédère les acteurs de la filière « sports, loisirs, santé – bien être ». Outre son siège social situé à Saint-Etienne, le cluster ouvre une antenne « Sport de nature » basée sur le site d'Alpespace (Savoie).

www.sporaltec.fr

Qui sont les randonneurs à ski ? Enquête

Dans le cadre d'une étude menée par la faculté des sports de l'université de Poitiers en partenariat avec SkiRandoMag, une enquête en ligne est en cours. L'analyse de ce questionnaire permettra de mieux connaître les pratiques et les pratiquants en ski de randonnée et servira de support à des publications. Plus de 650 personnes originaires de 10 pays différents ont déjà répondu. Pour participer à cette enquête :

https://docs.google.com

Thinking Mountains

La conférence Thinking Mountains s'est tenue du 11 au 16 décembre 2012 à Edmonton (Canada). Cet événement pluridisciplinaire, organisé par l'université d'Alberta, a rassemblé une centaine de participants, universitaires principalement, issus de domaines de recherche variés. L'objectif de cette conférence était de favoriser un regard croisé sur la montagne en tant qu'écosystème et territoire de vie à travers les âges. Partant du postulat que les sports de nature font partie intégrante de la « vie de la montagne », la politique publique française de développement maîtrisé des sports de nature et les travaux du réseau européen des sports de nature (ENOS, European Network of Outdoor Sport) ont été présentés à l'ensemble des participants.

www.mountains.ualberta.ca

Les voeux du PRNSN

Juridique

Nouveau parc naturel marin

Décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

www.legifrance.fr

Attribution des délégations aux différentes fédérations sportives agréées

Arrêtés du 31 décembre 2012 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du Code du sport pour les fédérations unisport non olympique, les fédérations olympiques et les fédérations handisport.

www.legifrance.gouv.fr

Approbation des chartes des parcs nationaux

Trois décrets du 28 décembre 2012 portent sur l'approbation des chartes des parcs nationaux.

Décret n° 2012-1540 - Parc national des Écrins.

www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2012-1541 - Parc national du Mercantour.

www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2012-1542 - Parc national des Pyrénées.

www.legifrance.gouv.fr

En kiosque

Plan régional des équipements sportifs de Bourgogne

Le tome 2 du plan régional des équipements sportifs de Bourgogne est consacré aux sports de nature. Il a pour ambition de recenser les besoins en équipements à l'horizon 2021 exprimés par le mouvement sportif. Des chiffres clés de la pratique, un état des lieux de l'offre sportive, un exposé des besoins composent ce document fruit d'une étroite collaboration entre la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale et le comité régional Olympique et Sportif de Bourgogne.

www.cros-bourgogne.com

Les accidents liés à la pratique des activités physiques et sportives en 2010

« La pratique régulière d'une activité physique ou sportive est reconnue comme un facteur de santé. Elle peut être parfois génératrice d'accident. L'enquête sur les pratiques physiques et sportives en France en 2010 a permis de donner un aperçu de la prévalence déclarée des accidents liés à ces pratiques dans la population des 15 ans et plus résidant en France, et d'identifier certains facteurs de risques de ces accidents, ainsi que les personnes les plus exposées. » *Stat-Info n°12-05, décembre 2012*.

www.sports.gouv.fr

Éco Guide Matos 2012-2013

L'association Mountain Riders a publié la 4e édition de son éco guide du matériel de montagne. Au sommaire : acheter responsable, entretenir, réparer et recycler, aller plus loin et bien évidemment 46 marques passées au crible de l'éco responsabilité.

www.mountain-riders.org

À venir

Comité d'orientation et de suivi du PRNSN

12 et 13 février 2013 - Vallon Pont d'Arc (Ardèche).

Comité méthodologique européen des Nature & Sports Euro'Meet

20 février 2013 - Euro région Alpes Méditerranée, Bruxelles.

En route pour la stratégie Europe 2014 - 2020. Quels financements européens pour les espaces naturels ?

Journée d'échanges techniques 20 février 2013, Paris.

http://jet.espaces-naturels.fr

Proposez une actualité !

Abonnez-vous à la lettre

Formulaires disponibles rubrique « La Lettre »

www.sportsdenature.gouv.fr